

QUEL AVENIR POUR NOS PLAGES DANS L'HÉRAULT ? Publiée le mardi 07 Mai 2019 - Etudes

Avec ses côtes sableuses, ses réserves naturelles, ses lidos et ses étangs, mais aussi ses ports et ses stations balnéaires, le littoral Héraultais long de 90 kms de côtes (140 kms avec la bordure des étangs) constitue une zone exceptionnelle et un patrimoine remarquable. Il concentre de multiples activités économiques liées au tourisme, à la pêche, la conchyliculture, les activités nautiques et une forte activité portuaire.

Les plages héraultaises de demain : doivent-elles être plus équipées, plus naturelles ? Doit-on ou non dédier des zones à des usages spécifiques ? Manque-t-il des services ?

Afin de trouver les points d'équilibre entre tous les usages, citoyens, collectivités, professionnels, associations... sont consultés pour élaborer, avec les services de l'Etat, une vision prospective et partagée de la plage de demain et définir ensemble de nouvelles règles de gestion pour d'aménagement en réponse aux attentes exprimées.

Rappelons que la plage, cette étroite bande de terre appelée le domaine public maritime (DPM) est la propriété de l'Etat, inaliénable et imprescriptible, dont la vocation est d'être un espace de liberté pour les citoyens.

Les propositions retenues seront présentées en juin 2019 en vue d'aboutir, à l'été, à la publication d'une stratégie de gestion durable du domaine public maritime naturel (DPMn) dans l'Hérault.

Vous avez jusqu'au 16 mai 2019 pour donner votre avis sur quelques-unes des interrogations.

[Donnez votre avis sur monterritoireendebat.fr](http://monterritoireendebat.fr)

L'État a lancé une grande consultation du public et des professionnels jusqu'au 16 mai 2019 sur la rédaction des règles de gestion et de préservation des plages héraultaises de demain. Dès à présent, donnez votre avis sur la plage de demain dans l'Hérault.